

REGISTRE DE SECURITE INCENDIE

**Registre d'application
du Code du travail
et du règlement de sécurité
des établissements recevant du public
de types L, M, N, O, P, R, S, T, V, W, X ou Y**

SOMMAIRE

A - Renseignements généraux

page 2

B - Etat et suivi des moyens mis en œuvre pour assurer la sauvegarde des salariés et du public

pages I à VIII

C - Quelques rappels utiles

pages 3 et 4 (in fine)

Copyright by GUILLARD 2004

ISBN 2-910833-20-8

La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé d'un copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite (alinéa 1^{er} de l'article 40).

A - Renseignements généraux

Nom de l'établissement	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>

- L'établissement est composé de plusieurs bâtiments isolés oui non

si oui, nombre de bâtiments 1 2 3 autre nombre

- L'établissement est implanté dans un bâtiment en multi-occupation oui non

si oui, nombre de niveaux occupés 1 2 3 autre nombre

- Le propriétaire de l'établissement est :

Commune Sivom District Conseil Général Opac CAF

Communauté de communes Conseil Régional Société d'assurance Autre (à préciser)

- L'établissement reçoit des travailleurs et du public oui non

Si oui, l'établissement possède tout ou partie des bâtiments classés, au titre du règlement ERP, dans l'un ou plusieurs des types suivants :

Type L : Salle d'audition ou + oui non Type T : Salle d'exposition oui non

Type M : Magasin de vente oui non Type V : Établissements de culte oui non

Type N : Restaurants, débits de boissons oui non Type W : Administrations, banques, bureaux oui non

Type O : Hôtels, pensions de famille oui non Type X : Établissements sportifs couverts oui non

Type P : Salles de danses, Salles de jeux oui non Type Y : Musées oui non

Type R : Établissements d'enseignement, Colonies de vacances oui non

Type S : Bibliothèque, centre de documentation oui non

- L'établissement possède : - des installations classées soumises à déclaration ? oui non

- des installations classées soumises à autorisation ? oui non

si oui, indiquer le ou les types d'installations classées

- Effectif de l'établissement : Personnel Public

- Au titre des règlements en vigueur l'établissement est classé sous la référence suivante :

Établissement assujéti au code du travail

Établissement assujéti au code du travail + établissement assujéti au règlement de sécurité des ERP

de type catégorie

- L'avis de contrôle de sécurité est affiché dans le hall d'entrée principale du public oui

- Type de construction structure métallique structure béton structure bois

structure mixte métal+béton structure mixte bois+béton

autre structure

- Date de mise en service de l'établissement :

Autres renseignements généraux

<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>
<input type="text"/>

B - Etat et suivi des moyens mis en œuvre pour assurer la sauvegarde des salariés et du public

Année

Nom du Chef d'établissement

Nom du Chargé de Sécurité

B-1 - ÉTAT ET SUIVI DES MOYENS MATÉRIELS

B-11 MOYENS DE DÉTECTION

- L'établissement est doté d'un système de sécurité incendie du type suivant :

- SSI de catégorie A SSI de catégorie B SSI de catégorie C
 SSI de catégorie D SSI de catégorie E ne possède pas de SSI

- La vérification annuelle du SSI est effectuée par un technicien compétent :

oui

- La dernière vérification a été réalisée le par
(le compte rendu est classé sous le numéro)

- Toutes les recommandations formulées par le vérificateur ont été réalisées :

oui non

Si non, préciser les recommandations non suivies à ce jour :

B-12 MOYENS D'ALARME INCENDIE

- L'établissement est doté d'un équipement d'alarme du type suivant :

- Type 1 Type 2a Type 2b Type 3 Type 4

Si l'établissement est doté d'un équipement d'alarme de type 4, préciser le dispositif de diffusion sonore adopté

- La vérification annuelle de l'équipement d'alarme est effectuée par un technicien compétent : ..

oui

- La dernière vérification a été réalisée le par
(le compte rendu est classé sous le numéro)

- Toutes les recommandations formulées par le vérificateur ont été réalisées :

oui non

Si non, préciser les recommandations non suivies à ce jour :

- L'équipement d'alarme est testé périodiquement

oui

- Les tests sont réalisés tous les 8 jours tous les mois tous les 3 mois

oui

- L'ensemble du personnel reconnaît la sonnerie d'alarme

oui

- Le public reconnaît, sans risque d'erreur, la sonnerie d'alarme

oui

B - 13 MOYENS D'ALERTE ET D'ACCÈS

- L'établissement dispose d'une liaison directe avec les sapeurs-pompiers

oui non

Si non, l'alerte est transmise par téléphone urbain

oui non

Si non préciser le moyen de t

- L'ordre de transmission d'alerte aux sapeurs-pompiers est donné par

- L'établissement est accessible aux sapeurs-pompiers

oui

- Les voies d'accès "sapeurs-pompiers" sont maintenues libre en permanence

oui

- Le délai d'intervention des sapeurs-pompiers après alerte est d'environ : en temps normal minutes

- dans des conditions climatiques difficiles (normalement prévisibles) ou des "bouchons" : minutes

- Les liaisons avec les sapeurs-pompiers sont testées périodiquement

oui

par

B-14 MOYENS D'ÉCLAIRAGE DE SECURITE

- L'établissement est doté d'un éclairage de sécurité du type suivant :
 - source centralisée avec batterie d'accumulateurs alimentant des luminaires oui non
 - blocs autonomes oui non
 - si oui, les blocs autonomes possèdent un système automatique de test intégré oui non
- Des lampes de recharge correspondant aux modèles utilisés sont disponibles en permanence oui
- Une notice descriptive des conditions de maintenance et de fonctionnement est annexée au registre de sécurité oui
- Le passage à la position de fonctionnement et l'allumage des lampes sont vérifiés tous les mois ... oui
 - par _____
 - dates _____
- L'autonomie d'au moins 1 heure de l'éclairage de sécurité est vérifiée semestriellement oui
 - par _____
 - dates _____
- L'état général de l'éclairage de sécurité est vérifié tous les ans par une personne qualifiée oui
 - la dernière vérification a été réalisée le _____ par _____
(le compte rendu est classé sous le numéro _____)
 - Toutes les recommandations formulées par le vérificateur ont été réalisées : oui non
si non, préciser les recommandations non suivies à ce jour _____
- Obligations spécifiques aux établissements de types O et R
 - L'établissement possède un éclairage de remplacement oui

B-15 CHEMINEMENT D'EVACUATION

- Toutes les circulations horizontales sont isolées par rapport aux locaux à risques oui
- Les couloirs de grande longueur sont recoupés par des portes résistant au feu oui
- Les portes de recouplement sont asservies au SSI oui non
 - Si non, les portes de recouplement sont exemptes de tout dispositif de blocage en position ouverte ... oui
- Dans les dégagements, la continuité des cloisonnements "résistant au feu" est assurée oui
 - Cette continuité est vérifiée après travaux de percement de cloisons, murs, planchers etc, pour passage de câble, de gaines, de conduits etc oui
- Tous les escaliers sont enclouonnés ou à l'abri des fumées oui
- Les portes palières sont asservies au SSI oui
 - Si non, les portes palières sont exemptes de tout dispositif de blocage en position ouverte oui non
- Les marches d'escaliers sont "non glissantes" oui
- Chaque bâtiment de l'établissement possède au moins 2 escaliers de largeur suffisante pour le nombre de personnes y séjournant oui non
 - Si non, un lieu de recueil est prévu à chaque étage oui
 - Ce lieu de recueil est signalé à l'attention des sapeurs-pompiers oui
- Tous les escaliers conduisant à des sous-sols sont dissociés des escaliers venant des étages oui
- Chaque bâtiment de l'établissement possède des sorties en nombre suffisant pour le nombre de personnes y séjournant oui
- Toutes les sorties (SORTIE ou SORTIE de secours) sont à ouverture dans le sens de l'évacuation oui
- Toutes les SORTIES sont libres d'accès (non "verrouillées" ou asservies au SSI) en période d'exploitation ... oui
- Toutes les sorties sont libres de tout encombrement, même temporaire oui
- Les sorties sont réparties sur plusieurs façades oui
- Le nettoyage des cheminements d'évacuation est assuré périodiquement oui
- Les portes des bureaux en cul-de-sac sont indiquées "sans issue" oui
- Les portes de sorties de secours sont équipées d'un dispositif de dissuasion oui non
 - si oui, types de dispositif : chainettes vertes maillon fendu
 - système à aimants scellés autocassables
 - autres (à préciser) _____
- Les portes des sorties de secours sont verrouillées par un dispositif électromagnétique oui non
 - si oui, les portes sont commandées :
 - par une commande manuelle (boîtier à bris de glace) oui non
 - par un dispositif de contrôle d'issues de secours conforme à la norme NF oui non
 - si oui : - Le temporisation est de _____ secondes
 - Le déverrouillage automatique des issues de secours est réalisé sans temporisation en cas de détection oui
 - Le déverrouillage automatique des issues de secours s'effectue dès le déclenchement de l'alarme générale oui

B-2 - ÉTAT ET SUIVI DES MOYENS D'INFORMATION DES SALARIES, DU PUBLIC ET DES SAPEURS-POMPIERS

B-21 AFFICHAGE DES CONSIGNES DE SECURITE

- Dans chaque hall d'entrée, un panneau de consignes de sécurité informe le personnel et le public des instructions à suivre en cas d'incident, d'accident, d'incendie et d'évacuation
- A chaque palier d'escalier (près du déclencheur manuel d'alarme incendie), un panneau de consignes de sécurité informe le personnel et le public des instructions à suivre en cas d'incendie et d'évacuation
- Dans tous les locaux où sont réunies plus de 5 personnes, un panneau de consignes de sécurité informe le personnel et le public des instructions à suivre en cas d'incendie et d'évacuation
- Dans chaque dégagement (près des déclencheurs manuels d'alarme incendie), un panneau de consignes de sécurité informe le personnel et le public des instructions à suivre en cas d'incendie et d'évacuation
- Les consignes affichées correspondent à l'organisation de sécurité de l'établissement

- L'affichage des consignes de sécurité est vérifié périodiquement

- La dernière vérification a été réalisée le [] par []
(le compte rendu est classé sous le numéro [])

- oui
- oui
- oui
- oui
- oui
- oui

AFFICHAGE COMPLÉMENTAIRE SPÉCIFIQUE A CERTAINS TYPES D'ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

- Type O : - Dans chaque chambre, un panneau comportant un plan succinct d'évacuation est affiché ainsi que les consignes à suivre en cas d'incendie et d'évacuation
- Type R : - Dans chaque chambre d'élève ou dortoir, un panneau de consignes de sécurité informe les élèves des instructions à suivre en cas d'incident, d'accident, d'incendie et d'évacuation
- Dans chaque chambre de surveillant, un panneau de consigne de sécurité informe les surveillants des instructions à suivre en cas d'incident, d'accident, d'incendie et d'évacuation

- oui
- oui
- oui

B-22 AFFICHAGE DU POSITIONNEMENT DES MOYENS DE SECOURS MIS A DISPOSITION, DES ISSUES DE SECOURS LES PLUS PROCHES ET DE LA COMPOSITION DU SERVICE DE SECURITE.

- A chaque palier d'escalier (près du déclencheur manuel d'alarme incendie), un plan de sécurité (dit plan d'évacuation) informe le personnel et le public sur les emplacements des moyens de secours mis à disposition et sur le positionnement des sorties et issues de secours
- Dans les couloirs de grande longueur, tous les 25m, un plan de sécurité (dit plan d'évacuation) informe le personnel et le public sur les emplacements des moyens de secours mis à disposition et sur le positionnement des sorties et issues de secours
- Les noms des équipiers d'incendie et des responsables, guides et serre-files d'évacuation sont affichés, à tous les niveaux

- Les plans affichés sont corrigés après chaque modification des chemins d'évacuation ou des emplacements des moyens de secours

- Les noms des équipiers d'incendie et d'évacuation sont actualisés, après chaque changement de nom

- L'affichage est vérifié périodiquement

- La dernière vérification à été réalisée le [] par []
(le compte rendu est classée sous le numéro [])

- oui
- oui
- oui
- oui
- oui

B-23 AFFICHAGE DU PLAN D'INTERVENTION DESTINE AUX SAPEURS-POMPIERS.

- Un plan d'intervention destiné aux sapeurs-pompiers est affiché à chaque entrée de bâtiment
- Chaque plan d'intervention est corrigé après chaque modification de structure

- oui
- oui

B-3 - ÉTAT ET SUIVI DES MOYENS HUMAINS ET DE LEUR FORMATION

B-31 PERSONNEL CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE SECURITE

- L'établissement possède un service de sécurité
- (Si oui, composition, horaires, mission etc, sont indiqués en annexe et classés sous le numéro [])
- Si non, le personnel de sécurité incendie est composé de salariés volontaires
- Les noms de ces salariés sont affichés dans tous les niveaux de l'établissement

- oui non
- oui
- oui

B-32 FORMATION DU PERSONNEL CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE SECURITE

- Le personnel de sécurité incendie est formé périodiquement

oui

- La formation porte sur les points suivants :

- lutte contre l'incendie

oui

Périodicité : tous les mois tous les 3 mois tous les 6 mois tous les ans

- La dernière formation a été réalisée le [] par []
(le compte rendu est classé sous le numéro [])

- la conduite d'une évacuation

oui

Périodicité : tous les mois tous les 3 mois tous les 6 mois tous les ans

- La dernière formation a été réalisée le [] par []
(le compte rendu est classé sous le numéro [])

- le secourisme

oui

Périodicité : tous les mois tous les 3 mois tous les 6 mois tous les ans

- La dernière formation a été réalisée le [] par []
(le compte rendu est classé sous le numéro [])

- Autres formations (à préciser)

(le compte rendu est classé sous le numéro [])

B-33 ENTRAINEMENT DU PERSONNEL CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DES MOYENS DE SECURITE

- Un exercice de simulation d'incendie est réalisé périodiquement

oui

Périodicité : tous les mois tous les 3 mois tous les 6 mois tous les ans

- Le dernier exercice de simulation a été réalisé le []
(le compte rendu est classé sous le numéro [])

- Un exercice d'évacuation est réalisé périodiquement

oui

Périodicité : tous les mois tous les 3 mois tous les 6 mois tous les ans

- Le dernier exercice d'évacuation a été réalisé le []
(le compte rendu est classé sous le numéro [])

B-3 - ÉTAT ET SUIVI DES MOYENS MIS A DISPOSITION POUR L'ÉVACUATION DES HANDICAPÉS

- L'établissement dispose d'un (ou plusieurs) ascenseur protégé

oui non

Si non, préciser les mesures prises pour l'évacuation des handicapés

C - Quelques rappels utiles concernant les signaux de balisage d'évacuation

SIGNAUX CONFORMES



SORTIE

Signal pour indiquer une sortie, utilisable en situation normale et en situation de danger immédiat.



SORTIE

Signal pour indiquer une sortie, utilisable en cas de danger immédiat mais interdite en situation normale pour des raisons d'exploitation (sortie dite "Sortie de Secours").



FLECHES DIRECTIONNELLES

A utiliser en complément des signaux SORTIE et SORTIE de secours (ci-dessus), selon le code international précisé ci-dessous.

Nota très important : Ces flèches ne doivent jamais être utilisées seules ; elles doivent toujours être suivies d'un signal SORTIE ou SORTIE de secours.

Signification des signaux en fonction du positionnement de la flèche (code international)

SORTIE	ou	SORTIE de secours
	vers la droite, en montant	
	vers la droite	
	vers la droite, en descendant	
	porte en dessous du signal	
	vers la gauche, en descendant	
	vers la gauche	
	vers la gauche, en montant	
	droit devant	

L'adjonction de signaux complémentaires normalisés est autorisée



SORTIE à gauche, à 15 m



SORTIE de SECOURS à droite, à 8 m

Autres signaux conformes

Ces deux signaux sont utilisables pour indiquer la direction d'une sortie ou d'une sortie de secours.



L'adjonction de signaux complémentaires normalisés est autorisée



ATTENTION

Ces signaux ne sont conformes ni aux règlements ni aux normes en vigueur.

Ces signaux ne doivent pas être utilisés.

Cette liste n'est pas exhaustive